

RECONNAISSANCE DES ORGANISMES

Retourner votre formulaire à l'adresse suivante :
 Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire
 240 rue Hertel, Beloeil (Québec) J3G 3N1
 Par courriel au : loisirs@beloeil.ca

Identification de l'organisme

Nom de l'organisme : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

Courriel : _____

Site Internet : _____

Avant de déposer une demande de soutien aux organismes, vous devez remplir les critères suivants :

1	Être une personne morale à but non lucratif (OBNL), dûment constituée suivant sa forme juridique et sa loi constitutive et être immatriculée au Registre des entreprises du Québec.	
2	Être en mesure de fournir une copie de la charte (lettres patentes).	
3	Œuvrer sur le territoire de la ville de Beloeil.	
4	Détenir toutes les assurances pertinentes afin de couvrir l'ensemble de ses activités et biens, civile et des administrateurs (2 000 000 \$).	
5	Ne pas intervenir dans le même créneau qu'un organisme déjà reconnu à moins que les besoins locaux ne soient pas comblés.	
6	S'engager à procéder aux vérifications des antécédents judiciaires des bénévoles (professeurs, moniteurs et instructeurs) intervenant directement avec la clientèle.	
7	Être en mesure de fournir à la demande de la Ville des informations additionnelles, notamment les états financiers, les antécédents judiciaires, la liste à jour des membres.	
8	Desservir un minimum de 20 % de résidents de Beloeil.	

IMPORTANT : Selon la Politique de reconnaissance des organismes de la Ville de Beloeil, les organismes membres partenaires devront exiger la carte Accès Beloeil à l'inscriptions des membres à leurs activités.

Réserver à la ville de Beloeil

Date reçue: _____

Autorisée : _____ Refusée : _____